

DE : C.C.E. BRUXELLES - COL64 - S.G. COLMANT  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 18:46 22-12-83 000092460 - 000096947

TLX-219523-SG/BER 11/50

H.D.	D.H.D.	INFO.	TRADE	AGRI.	LEGAL	FIN & DEV.	SCI & ENE.	SUP. AG.	ADM.	

TELEX HEBDOMADAIRE NR 152 DU 22.12.1983 DESTINE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

## 1. INTRODUCTION

LA COMMISSION S'EST LONGUEMENT REUNIE MARDI APRES-MIDI ET TOUTE LA JOURNEE DE MERCREDI. UNE GRANDE PARTIE DES TRAVAUX A ETE CON-SACREE AUX CONDITIONS DANS LESQUELLES LA COMMISSION POURRA GERER LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE PENDANT L'ANNEE PROCHAINE.

LA COMMISSION A TOUT D'ABORD CONSTATE QUE LE PRESIDENT DU PAR-LEMENT EUROPEEN AVAIT ARRETE LE BUDGET 1984 ET QUE, MALGRE CER-TAINES RESERVES FORMULEES PAR LE CONSEIL A L'ENCONTRE DE CE BUD-GET, ELLE ETAIT EN ETAT D'EXECUTER CELUI-CI.

ELLE A CONSTATE EN MEME TEMPS QUE LES PREVISIONS PRESENTEES SUR L'EVOLUTION DES MARCHES AGRICOLES SONT TELLES QU'EN L'ABSENCE DE DECISION DU CONSEIL SUR LA RATIONALISATION DE LA PAC LES DEPENSES PROBABLES SERAIENT LARGEMENT SUPERIEURES AUX CREDITS INSCRITS AU BUDGET. LA COMMISSION CONFIRMERA DONC AU CONSEIL L'ABSOLUE NECESSITE QU'IL SE PRONONCE AVANT L'OUVERTURE DES CAMPAGNES AGRICOLES SUR LES MESURES DE RATIONALISATION QU'ELLE A PROPOSEES EN JUILLET DERNIER ET QU'ELLE MAINTIEN. AU CAS OU LE CONSEIL VOUDRAIT S'EN ECARTER SUR CERTAINS POINTS, IL DEVRAIT COMPENSER CES CHANGEMENTS PAR DES MESURES D'EFFET COMPARABLE.

SAISIE D'UN RAPPORT SUR LES ECONOMIES DE GESTION QU'ELLE POUR-RAIT ELLE-MEME DECIDER DANS L'EXERCICE DE SES POUVOIRS LA COM-MISSION A ARRETE UNE PREMIERE SERIE DE MESURES (CORRESPONDANT A DES ECONOMIES DE L'ORDRE DE 150 MILLIONS D'ECUS) ET A DECIDE D'EXAMINER UNE DEUXIEME SERIE DE PROPOSITIONS DE M. DALSGER DES LA RENTREE DE JANVIER. LE MONTANT DES ECONOMIES QUE LA COM-MISSION PEUT DECIDER SEULE EST EVIDEMMENT LIMITE PAR RAPPORT A LA MASSE DU BUDGET AGRICOLE (PLUS DE 16 MILLIARDS D'ECUS). CE SONT EN EFFET LES REGLEMENTS DE BASE DE LA PAC QUI DETERMINENT LA GRANDE MASSE DES DEPENSES ET CE SONT CES REGLEMENTS DE BASE QUE LES PROPOSITIONS DONT LE CONSEIL EST SAISI VISENT A MODIFIER.

ENFIN, LA COMMISSION A DECIDE D'ARRETER SES PROPOSITIONS SUR LES PRIX AGRICOLES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE PENDANT LA PREMIERE QUIN-ZAINE DE JANVIER AVANT L'OUVERTURE DE LA SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN LE 16 JANVIER. L'ENSEMBLE DE CES MESURES (ADAPTATION DE LA PAC, ECONOMIES DE GESTION, PRIX AGRICOLES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE ) FORME LE DISPOSITIF D'ACTION QUI DEVRAIT PERMETTRE DE CONTENIR LA DEPENSE AGRICOLE A L'INTERIEUR DES RESSOURCES DIS-PONIBLES.

## 2. AFFAIRES INTERIEURES

### 2.1 QUESTIONS BUDGETAIRES

A L'ISSUE DE DEBATS DIFFICILES DANS LE COREPER ET LE CONSEIL AFFAIRES GENERALES'', CELUI-CI A TEMOIGNE DE SON INCAPACITE A REAGIR DE FACON CONCRETE AU VOTE DU BUDGET PAR LE PARLEMENT, COMME A MARQUER SON ACCORD SUR UNE RENCONTRE ''TRILOGUE'' ALORS QU'IL N'ETAIT DISPOSE A AUCUNE CONCESSION.

LE CONSEIL S'EST FINALEMENT RESIGNE -A LA MAJORITE QUALIFIEE- A ADRESSER AU PRESIDENT DU PARLEMENT UNE LETTRE (JUGEE ''MINIMALE'') OU IL RAPPELLE SA POSITION SUR LES AMENDEMENTS VOTES PAR LE PAR-LEMENT EN SECONDE LECTURE, MARQUE SON DESACCORD SUR LA FIXATION DE NOUVEAUX TAUX ET LA CLASSIFICATION DE CERTAINES DEPENSES, NOTAMMENT POUR LES COMPENSATIONS EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI ET DE L'ALLEMAGNE.

AU COURS DES DEBATS, M. TUGENDHAT AVAIT APPORTE SON SOUTIEN AUX DELEGATIONS QUI ESTIMAIENT QUE LE CONSEIL DEVRAIT MARQUER SON ACCORD SUR LES PAIEMENTS VOTES PAR LE PARLEMENT.

432

LE BUDGET 1984 A FINALEMENT ETE SIGNE MARDI MIDI.

2.2 CONSEIL 'TRANSPORTS' (20 DECEMBRE)

A) NEGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE

LE CONSEIL A MARQUE SA VOLONTE DE POURSUIVRE LES NEGOCIATIONS SUR BASE DES DIRECTIVES DU 15 DECEMBRE 1981 QU'IL A CONFIRMES MAIS EN EN DONNANT UNE INTERPRETATION PLUS LARGE, ACCEPTANT D'INCLURE DANS LES DISCUSSIONS L'ENSEMBLE DES ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS. LA DELEGATION DE LA COMMUNAUTE POURRA DONC PARLER DE LA DEMANDE AUTRICHIENNE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE COMMUNAUTAIRE A UN PROJET D'INFRASTRUCTURE EN AUTRICHE MAIS CECI NE CONSTITUE PAS A CE STADE UN ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE A L'EGARD DE CETTE DEMANDE.

LA COMMISSION A ETE INVITEE A ETABLIR AVEC L'AUTRICHE UN BILAN COMPARATIF DES TRAFICS ET DES CHARGES EN TRANSPORT ROUTIER ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'AUTRICHE ET RECHERCHER AVEC ELLE DES SOLUTIONS PERMETTANT :

- D'ELIMINER LES DISCRIMINATIONS POUVANT EXISTER A L'ENCONTRE DES TRANSPORTEURS COMMUNAUTAIRES,
- DE DETERMINER, S'IL Y A LIEU, UN MEILLEUR EQUILIBRE DES CHARGES ENTRE LES PARTIES,
- DE RECHERCHER LES MESURES APTES A RESOUDRE DE FACON PERMANENTE LES PROBLEMES POSES PAR LES SYSTEMES DE TAXATION DANS LES DEUX PARTIES.

LE RESULTAT DE CES NEGOCIATIONS POURRAIT PRENDRE LA FORME D'UN ACCORD DE COOPERATION TENANT COMPTE DES INTERETS DES DEUX PARTIES.

B) TRANSPORTS MARITIMES

LE CONSEIL S'EST PENCHE SUR LE PROJET DE RESOLUTION SUR LES RELATIONS ENTRE ETATS MEMBRES ET PAYS TIERS QUI CONCERNE NOTAMMENT LE PROBLEME DES ACCORDS BILATERAUX DANS LES TRAFICS GOUVERNES PAR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE A UN CODE DE CONDUITE DES CONFERENCES MARITIMES, LE STATUT DES COMPAGNIES HORS CONFERENCE ET LA CONCURRENCE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT DE VRAC. AUCUNE DECISION N'A PU ETRE PRISE, LE DOSSIER EST RENVOYE AU COREPER.

- APPLICATION DES ARTICLES 85 ET 86 AUX TRANSPORTS MARITIMES : CETTE PROPOSITION, QUI RESTE DE PREMIERE IMPORTANCE EN VUE DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU CODE DE CONDUITE ET LA POURSUITE DE DIALOGUE AVEC LES USA DANS LE CADRE DU GROUPE MARITIME CONSULTATIF, N'A PU ETRE ADOPTEE. LE CONSEIL A SOUHAITE QUE LA POURSUITE DES TRAVAUX SOIT MENE DE MANIERE A LUI PERMETTRE DE STATUER SUR LA PROPOSITION AUSSI TOT QUE POSSIBLE.

LES AUTRES POINTS SUR LES TRANSPORTS TERRESTRES (RESOLUTION SUR LA POLITIQUE COMMUNE, PROGRAMME PLURIANNUEL D'INFRASTRUCTURES, CONTINGENT COMMUNAUTAIRE, POIDS ET DIMENSIONS DES VEHICULES ROUTIERS, ADAPTATION A LA GRECE DE LA PREMIERE DIRECTIVE POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS ENTRE ETATS MEMBRES) N'ONT PAS NON PLUS FAIT L'OBJET D'ACCORD.

2.3 CONSEIL 'ENVIRONNEMENT' (16 DECEMBRE)

LE CONSEIL A ADOPTE LA DIRECTIVE CONCERNANT LES VALEURS LIMITEES ET LES OBJECTIFS DE QUALITE POUR LES REJETS DE MERCURE DE SECTEURS AUTRES QUE CELUI DE L'ELECTROLYSE DES CHLORURES ALCALINS. IL S'AGIT DE LA TROISIEME DIRECTIVE DE PROTECTION DES EAUX CONTRE LES SUBSTANCES TOXIQUES.

AUCUNE AUTRE DECISION N'A PU ETRE PRISE, NOTAMMENT SUR LE CONTROLE DES TRANSFERTS FRONTALIERS DES DECHETS DANGEREUX ET CELA MALGRE L'ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADOPTER CETTE DIRECTIVE AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

DES PROGRES CONSIDERABLES ONT CEPENDANT ETE ENREGISTRES SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE PAR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, SEULES DES DIFFICULTES CONCERNANT LA FIXATION DE VALEURS LIMITEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE EN A EMPECHE L'ADOPTION.

## 2.4 ENERGIE

LE CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" A RENVOYE A UNE SESSION EN JANVIER DU CONSEIL "ENERGIE" LES TROIS POINTS QUI LUI ETAIENT SOUMIS MAIS POUR LESQUELS LA FUTURE PRESIDENCE EXAMINERA A BREF DELAI AVEC LA COMMISSION LA POSSIBILITE DE PARVENIR A DES DECISIONS RAPIDES :

- CHARBONS A COKE ET COKES DETINES A LA SIDERURGIE POUR LESQUELS LA COMMISSION PROPOSERA L'APPLICATION RETROACTIVE AU 1ER JANVIER.
- PROJETS DE DEMONSTRATION : PROGRAMME PLURIANNUEL.
- CONTRIBUTION DU BUDGET GENERAL A LA CECA.

## 2.5 ORIENTATIONS FONDS SOCIAL

LA COMMISSION A ADOPTE LES ORIENTATIONS POUR LA GESTION DU FONDS SOCIAL PENDANT LE PROCHAIN EXERCICE. LA NOUVELLE REGLEMENTATION DU FONDS SOCIAL, ARRETEE EN OCTOBRE DERNIER, PREVOIT QUE SUR LA BASE DES PRIORITES QUI ONT ETE FIXEES PAR LE CONSEIL, LA COMMISSION ARRETE CHAQUE ANNEE DES ORIENTATIONS DETAILLEES. CELLES-CI VISENT D'UNE PART A CONCENTRER L'INTERVENTION DU FONDS SUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES (75 0/0 DES CREDITS DISPONIBLES) ET SUR LES ACTIONS EN FAVEUR DE CERTAINES REGIONS (MEZZOGIORNO, IRLANDE ET IRLANDE DU NORD, GRECE, ETC). DANS CE CONTEXTE, UN CERTAIN NOMBRE D'ACTIONS ONT ETE SELECTIONNEES QUI REpondent AUX OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE (GARANTIE SOCIALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, RECONVERSION ET MUTATION TECHNOLOGIQUES, INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES, ETC).

## 2.6 FEDER - DEUXIEME SERIE D'ACTIONS HORS QUOTAS

LE CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" A RAPPROCHE SA POSITION SUR DES REGLEMENTS DANS LES SECTEURS SUIVANTS :

- DEVELOPPEMENT DE CERTAINES REGIONS FRANCAISES, ITALIENNES ET GRECQUES DANS LE CONTEXTE DE L'ELARGISSEMENT,
- NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES ZONES AFFECTEES PAR LA RESTRUCTURATION DE LA CONSTRUCTION NAVALE ET DES INDUSTRIES TEXTILES ET SIDERURGIQUES,
- MEILLEURE UTILISATION DES TECHNOLOGIES NOUVELLES EN MATIERE D'HYDRO-ELECTRICITE ET D'ENERGIES ALTERNATIVES DANS CERTAINES REGIONS.

SI UN ACCORD EST REALISE DANS LE SECTEUR SIDERURGIQUE, LES SIX REGLEMENTS SERONT SOUMIS DANS LES MEILLEURS DELAIS A L'APPROBATION FORMELLE DU CONSEIL.

## 2.7 CECA

LA COMMISSION A ADOPTE DEFINITIVEMENT LE BUDGET OPERATIONNEL ET LE TAUX DU PRELEVEMENT CECA POUR LE PROCHAIN EXERCICE. LE PARLEMENT AVAIT DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR CE BUDGET LA SEMAINE DERNIERE.

LA COMMISSION MAINTIENT INCHANGE LE TAUX DU PRELEVEMENT CECA (0,31 0/0). L'EQUILIBRE DU BUDGET EST ASSURE PAR DES TRANSFERTS DU BUDGET GENERAL AU BUDGET CECA, PRINCIPALEMENT DESTINE A FINANCER LE VOLET SOCIAL DE LA POLITIQUE SIDERURGIQUE.

## 2.8 ACIER

LE CONSEIL "SIDERURGIE" QUI SE REUNIT CE JEUDI DOIT DECIDER DES MESURES A COURT TERME ET SE PRONONCER SUR LES ACTIONS HORS-QUOTA DU FEDER EN LIAISON AVEC LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR SIDERURGIQUE (DONT LA SOLUTION CONDITIONNE LES CINQ AUTRES REGLEMENTS : PARAGRAPHE 2.6 SUPRA).

## 2.9 TOURISME

APRES L'ACCORD INTERVENU LORS DE LA REUNION INFORMELLE DES MINISTRES DU TOURISME LE 20 NOVEMBRE ET L'AVIS POSITIF DU PARLEMENT, LE CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" VIENT D'ADOPTER FORMELLEMENT LA RESOLUTION SUR LES "PREMIERES ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DU TOURISME".

### 3. ELARGISSEMENT

-----

LA REUNION MINISTERIELLE D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA COOPERATION POLITIQUE AVEC LA PARTICIPATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU PORTUGAL ET DE L'ESPAGNE S'EST TENUE LORS D'UN DINER LE 19 DECEMBRE A BRUXELLES SELON LA FORMULE DE LA TROIKA. LE VICE-PRESIDENT NATALI Y A PARTICIPE POUR LA COMMISSION. (EN FAIT LES CONVERSATIONS ONT PORTE EXCLUSIVEMENT SUR LES NEGOCIATIONS D'ADHESION ET LEURS PERSPECTIVES APRES LE CONSEIL EUROPEEN D'ATHENES).

#### 3.1 SPAIN

-----

THE 18TH MINISTERIAL SESSION OF THE NEGOTIATIONS FOR SPAIN'S ACCESSION TO THE EUROPEAN COMMUNITY WAS HELD IN BRUSSELS ON THE 19TH DECEMBER 1983 UNDER THE CHAIRMANSHIP OF MR. VARFIS, GREEK SECRETARY OF STATE FOR FOREIGN AFFAIRS. THE SPANISH DELEGATION WAS HEADED BY MR MORAN, SPANISH FOREIGN MINISTER.

THE EUROPEAN COMMUNITY PRESENTED DECLARATIONS ON :  
- EXTERNAL RELATIONS (LIBERALISATION IN RELATION TO JAPON, TEXTILES, SOME MODALITIES CONCERNING PREFERENTIAL AGREEMENTS AND AUTONOMOUS COMMERCIAL POLICY),

- EXTERNAL RELATIONS (ECSC),
- EURATOM.

THE CONFERENCE WAS SUCCESSFUL IN REACHING AGREEMENTS ON EACH OF THESE CHAPTERS AND PARTICULARLY ON THE ESSENTIAL POINTS OF THE IMPORTANT SUBJECT OF EURATOM.

THE SPANISH DECLARATION WAS ON CUSTOM UNION AND FREE CIRCULATION OF GOODS (INDUSTRIAL SECTOR - TEMPORARY IMPORTATIONS).

FAISANT LE TRADITIONNEL POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX, M. VARFIS A MIS L'ACCENT SUR LA POURSUITE INTENSIVE DES TRAVAUX SUR LES CHAPITRES AGRICULTURE, PECHE ET AFFAIRES SOCIALES TANDIS QUE M. MORAN A EXPRIME LA SATISFACTION DE SA DELEGATION POUR L'ACCORD DES DIX DE MAINTENIR LES ENGAGEMENTS SUR L'ELARGISSEMENT DANS LE CONTEXTE DU MANDAT DE STUTTGART, EN DEPIT DU MANQUE D'ACCORD A ATHENES.

#### 3.2 PORTUGAL : AIDES PRE-ADHESION

-----

LA BEI A PRETE LA CONTRE-VALEUR DE 80 MILLIONS D'ECUS POUR L'AMENAGEMENT DES AEROPORTS DE PORTO ET DE FARO, L'EXTENSION DE LA CENTRALE THERMIQUE AU CHARBON DE SINES ET L'EXTENSION DES PETITS ET MOYENS INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET TOURISTIQUES.

### 4. RELATIONS EXTERIEURES

-----

#### 4.1 POLITIQUE COMMERCIALE : SUITE WILLIAMSBURG

-----

LE CONSEIL A ADOPTE LA DECLARATION SUIVANTE : ' 'COMPTE TENU DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE POUR 1985, QUE L'ON EVALUE ACTUELLEMENT A ENVIRON 2 0/0, ET SOUS RESERVE QUE CES TENDANCES ECONOMIQUES SE CONFIRMENT DANS LE COURANT DE 1984, LA CEE ANTICIPERA LES REDUCTIONS TARIFAIRES CONVENUES LORS DU ' 'TOKYO ROUND' ' EN APPLIQUANT, DES LE 1ER JANVIER 1985, UNE TRANCHE SUPPLEMENTAIRE DE REDUCTIONS, A CONDITION QUE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE L'OCDE FASSENT DE MEME.

LE CONSEIL DECIDERA LA MISE EN OEUVRE DE CETTE DECLARATION AU DEBUT DE L'AUTONE 1984 SUR LA BASE D'UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION.

PARALLELEMENT, LE CONSEIL SUPPRIMERA DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES AUX IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS LES MOINS AVANCES. ' '

## 4.2 A.E.L.E.

LE VICE-PRESIDENT HAFERKAMP A FAIT PUBLIER UN COMMUNIQUE OU IL SALUE L'ABOLITION AU 1ER JANVIER PROCHAIN DE TOUTES BARRIERES TARIFAIRES ET RESTRICTIONS QUANTITATIVES (AVEC SEULEMENT QUELQUES EXCEPTIONS TEMPORAIRES ET LIMITEES) ENTRE LA COMMUNAUTE ET SES PARTENAIRES DE L'AELE. ENSEMBLE, ILS REPRESENTENT DEJA LE PLUS GRAND MARCHÉ MONDIAL AVEC LEURS 312 MILLIONS DE CONSOMMATEURS AUXQUELS S'AJOUTERONT 38 MILLIONS D'ESPAGNOLS ET 9 MILLIONS DE PORTUGAIS.

M. HAFERKAMP SE FELICITE EGALEMENT DE LA COOPERATION SANS CESSÉ CROISSANTE, AU DELA DU LIBRE-ECHANGE PROPREMENT DIT, QUI VA DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS AUX TELECOMMUNICATIONS, A L'ENVIRONNEMENT, ETC. UN DEVELOPPEMENT IMPORTANT RESULTE ENCORE DES CONTACTS ENTRETENUS DANS LE CADRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMME LE GATT OU L'OCDE ET -PAR LE BIAIS DES CONSULTATIONS MINISTERIELLES REGULIERES- AUX QUESTIONS POLITIQUES AVEC LES PARTENAIRES QUI LE SOUHAITENT.

A) COMITES MIXTES SUEDE ET ISLANDE (16 DECEMBRE)  
LA DELEGATION SUEDOISE A RAPPELE LES POSSIBILITES CONSIDERABLES QUI SONT OUVERTES POUR LA COOPERATION ET DONT M. PALME AVAIT ENTRETENU LA COMMISSION EN FEVRIER DERNIER. PARMIS LES AUTRES SUJETS ABORDES, LA DELEGATION SUEDOISE A EXPRIME L'ESPOIR QUE LES REFORMES QUI DOIVENT ETRE FAITES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE NE SE FASSENT PAS AU DETRIMENT DU LIBRE-ECHANGE. LES PROBLEMES CONNEXES A L'ELARGISSEMENT ONT EGALEMENT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS.

LORS DU COMITE MIXTE AVEC L'ISLANDE, M. DUCHATEAU A SUGGERE QUE, A LA LUMIERE DES DECISIONS DU CONSEIL 'PECHE' DU 14 DECEMBRE FINALISANT LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE, LES AUTORITES ISLANDAISES REFLECHISSENT SUR LES POSSIBILITES D'UN ACCORD FORMEL DE PECHE AVEC LA COMMUNAUTE.

## B) SUISSE : VISITE M. ORTOLI (16 DECEMBRE)

A L'INVITATION DU CONSEILLER FEDERAL, M. KURT FURGLER, CHEF DU DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE, M. ORTOLI S'EST RENDU EN SUISSE ET A EU UNE DISCUSSION APPROFONDIE SUR DIVERS THEMES EN RELATION AVEC LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET MONETAIRES AUX NIVEAUX EUROPEEN ET INTERNATIONAL. UN ECHANGE DE VUES A EGALEMENT EU LIEU SUR LES POLITIQUES COMMERCIALES PROPRES A FACILITER LA REPRISSE ET A ALLEGER LES TENSIONS EN MATIERE D'ENDETTEMENT INTERNATIONAL.

## 4.3 CHYPRE

THE FOREIGN AFFAIRS COUNCIL HELD A DISCUSSION ON THREE ASPECTS OF RELATIONS WITH CYPRUS FOLLOWING THE UNILATERAL DECLARATION OF INDEPENDENCE OF THE TURKISH CYPRIOT COMMUNITY. ON FINANCIAL AID, IT WAS DECIDED TO PROCEED TO SIGN THE NEW FINANCIAL PROTOCOL ON

THE UNDERSTANDING THAT IT SHOULD BENEFIT THE ENTIRE POPULATION OF CYPRUS. (THE SIGNATURE TOOK PLACE ON 20 DECEMBER) ON THE QUESTION OF TRADE, NO NEW DECISIONS HAVE YET BEEN TAKEN.

AS REGARDS THE IMPLEMENTATION OF A CUSTOMS UNION, THE COUNCIL TOOK NOTE OF THE COMMISSION'S INTENTION TO ACCELERATE TECHNICAL WORK.

(THE COMMUNICATION OF THE CYPRIOT GOVERNMENT CONCERNING NEW STAMPS AND SIGNATURES FOR CERTIFICATES ACCOMPANYING EXPORTS FROM CYPRIUS HAS NOT YET BEEN IMPLEMENTED. THE COMMISSION HAS UNDERTAKEN TO IMPLEMENT WITH DILIGENCE THIS COMMUNICATION AS SOON AS POSSIBLE).

## 4.4 YOUGOSLAVIE

M. FIELDING A EFFECTUE DU 14 AU 16 DECEMBRE UNE VISITE A BELGRADE. LES ENTRETIENS ONT PORTE SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA YOUGOSLAVIE.

